EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.11.04-016 – Convention relative au protocole de participation citoyenne.

L'an deux mil dix neuf, le quatre novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 28

PREFECTURE GIRONDE 20.11.2019

■ Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

■ Absent excusé: 1

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019

Mme Viviane BEZIN a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :			
de FRANÇOIS Béatrice	X					
SEINTIGNAN Jean-Michel	X					
TURBÉ Roselyne	X					
MAUREL Daniel		Х	TURBÉ Roselyne			
SAUX Brigitte		Х	SEINTIGNAN Jean-Michel			
DERVIEUX Benjamin	X					
FLOIRAC Nicole	X					
DE SOUZA Bernard	Х					
KRATA Rajaa		X	de FRANÇOIS Béatrice			
PONS Annie	X					
BARLAND François	X					
BRIC Jean-François	X					
SEILLADE Jeanine	X					
CHAMBAUD Michel	X					
DUPUY Pauline		Х	FLOIRAC Nicole			
SALMON Monique		X	PONS Annie			
PERROUD Dominique		X	DERVIEUX Benjamin			
BEZIN Viviane	X					
VERDIER Marc	X					
GUILBAULT Nicole	X					
VINCE Bernard	X					
SAINT-GERARD Christiane	X					
LALANNE Nicole	X					
PAGADOY Michel	X					
LAGARRIGUE Henri	X					
DEL-POZO Irma	X					
VALLEJO Annie	X					
BRET Bernard		Х				

DEL.2019.11.04-0016 - Convention relative au protocole de participation citoyenne.

Rapporteur: Madame le MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Afin d'assurer une meilleure coordination entre les forces de sécurité de l'Etat (Police nationale ou gendarmerie nationale) et les services de polices municipales, le Conseil municipal a décidé, lors de cette séance, de conclure une convention de coordination en matière de police municipale.

Afin de renforcer encore plus les actions en matière de lutte contre la délinquance, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer la démarche de participation citoyenne. Cette démarche a pour principaux objectifs :

- D'établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- D'accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- De renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Le dispositif de la participation citoyenne s'inscrit dans le cadre d'une sécurité partagée : il s'agit d'organiser la transmission d'informations recueillies sur le terrain aux forces de l'ordre. En aucun cas, il ne s'agit de se substituer à l'action des services de gendarmerie nationale. Cette solidarité de voisinage permet d'alerter les forces de sécurité de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins, et ainsi contribuer au renforcement de l'action de proximité en systématisant une relation entre les autorités et la population.

C'est un outil adapté aux communes et quartiers des zones pavillonnaires ou péri-urbaines à forte concentration de résidences principales.

Le dispositif de participation citoyenne est encadré par un protocole, signé entre le préfet, le maire de la commune et la gendarmerie nationale. Il fixe les modalités pratiques, ainsi que les procédures de suivi, d'évaluation et de contrôle du dispositif. Une charte d'engagement est signée entre le maire et les référents volontaires pour définir les limites de leur intervention et garantir le respect des droits et des libertés individuelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire Après en avoir délibéré

Pour: 23 - (Vivons Parempuyre)
Contre: 1 - (Ensemble Parempuyre)
Abstentions: 3 - (Union Pour Parempuyre)

- → Décide solliciter auprès de Madame La Préfète la conclusion d'un protocole de participation citoyenne,
- **Autorise** Madame le MAIRE à signer tout document afférent à cette démarche.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre, Le 4 novembre 2019

Béatrice de FRANÇOIS Maire de Parempuyre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.11.04-015 - Admission en non-valeur.

L'an deux mil dix neuf, le quatre novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 28 Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Absent excusé : 1 Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019 PREFECTURE GIRONDE 20.11.2019

		ation (lu Conse	il Ka.				40.11.2019
M _{me \}	/ivia			'' iviur	licipa	1 : 28	⁸ octobre 2019	17
	riviane B	EZIN a	étá az .				octobre 2019	
NOMS - Prénoms			ere desi	gnée s	ecré	tairo	⁸ octobre 2019 ⁹ de séance.	
de FRANCOIS D	· · ·	T	Doc		_	שוושי	: de séance.	
SEINTIGNAL		PRÉSENTS				7		
TURBÉ Po	SEINTIGNAN Jean-Michel TURBÉ Roselyne		X		Excusés		Procuration à :	
MALIPEL			X 7		 		woll a:	
MAUREL Daniel			X					
SAUX Brigitte						7		
DERVIEUX Benjamin		_			X		Tippé	
		1	X		X		TURBÉ Roselyne	
DL 30(17A D.		 		_	-	13	EINTIGNAN Jean-Michel	
		 	X				iviicnel	
FUNS Ann:		 	X			+		
DARLAND				_ X		-		
BRIC Jean-François SEILIADE			X	^		de	FRANÇOIS Béatrice	
		/	(Béatrice	
		X			/			
L - MINIBALIA		X			_ 7			
		X			7			
CALIVION MA					+			
				X	1	10		
				X	1-	LUIR	AC Nicole	
VCKDIFR NA				X	$-L^{r_1}$	0182	Annie	
GUILBALII T NI	UILBALLTAN		X		DI	RVI	EUX Benjamin	
	NCF Parallel Nicole		X		-		Scrijamin	
SAINT CER		X						
SAINT-GERARD Christiane LALANNE Nicola		X	+					
LALANNE Nicole		X]				
L. OGADOV KA:	_	X			-			
		· · · ·	-	1				
- ' U/ (w ₁ -	X							
TALLEJ() Anni								
BRET Bernard	X		-					
a.u.	X							
		_ 7	X					
					-			

DEL.2019.11.04-015 - Admission en non-valeur.

Monsieur le Trésorier Principal nous fait part qu'il ne peut procéder au recouvrement de Rapporteur: Monsieur Benjamin DERVIEUX plusieurs produits (créances minimes et insolvabilité):

Liste n° 3922850233 pour un montant de 718,33 € pour un montant de

```
pour un montant de
2016 R-516-7
                                      3,91€
                 pour un montant de
2016 R-416-3
                 pour un montant de 18,52€
2015 R-915-12
                                      5,00€
                  pour un montant de
 2018 R-918-19
                                      0,94€
                  pour un montant de
 2017 R-317-69
                                       1,71€
                  pour un montant de
 2017 R-1116-23
                  pour un montant de 11,97 €
  2015 R-415-31
                                        1,07€
                   pour un montant de
  2015 R-515-42
                                        6,19€
                   pour un montant de
  2015 R-715-23
                    pour un montant de 15,12€
   2015 R-915-70
                    pour un montant de 130,00 €
   2015 R-615-83
                                         5,00€
                    pour un montant de
   2016 T-188
                     pour un montant de 18,18 €
    2016 R-916-98
                                          5,00€
                     pour un montant de
    2015 R-515-67
                                          3,03€
                      pour un montant de
    2015 R-915-114
                                          7,95€
                      pour un montant de
     2015 R-615-122
                                           7,52€
                      pour un montant de
     2015 R-1014-48
                                            2,54€
                       pour un montant de
     2014 R-614-123
                       pour un montant de 10,51€
      2014 R-914-114
                                            1,21€
                       pour un montant de
      2017 R-1116-66
                        pour un montant de 61,31€
      2016 R-316-161
                        pour un montant de 106,31 €
       2016 R-916-141
                        pour un montant de 137,70 €
       2016 R-716-44
                         pour un montant de 60,71 €
       2016 R-816-31
                         pour un montant de 78,57 €
        2016 R-416-62
                          pour un montant de
        2017 R-1016-50
                                               2,42€
                          pour un montant de
        2016 R-516-82
Monsieur le Trésorier Principal demande en conséquence l'admission en non-valeur de cette
Il vous est demandé d'admettre ce recouvrement en non-valeur au compte 6541-01.
liste pour un montant total de 718,33 euros.
```

7,82€

3,91€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DERVIEUX, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

DÉCIDE d'admettre en non-valeur cette liste d'un montant total de 718,33 euros au compte 6541-01.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

DE PARILIPEUVA WAR Girondel

Fait et délibéré à Parempuyre, Le 4 novembre 2019

Béatrice de FRANÇOIS Maire de Parempuyre

010 010

